

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2013 A 12 HEURES 30

COMPTE RENDU de SEANCE

L'an deux mille treize et le dix-huit janvier à 12 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-après :

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1. Election des délégués représentant la Commune de Grimaud au sein de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Décisions du Maire :

- | | |
|----------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2012-290 | Marché de services Maintenance, mise à jour et compléments du logiciel C.C.T.P AO |
| 2012-291 | Marché de services Maintenance des équipements de la WI-FI publique de l'Office de Tourisme avec traçage des adresses IP & protection des données |
| 2012-292 | Marché matériel pour travaux de maçonnerie & gros œuvre |
| 2012-293 | Marché location bouteilles de gaz industriel |
| 2012-294 | Accord-cadre fourniture matériel informatique et logiciels bureautique |
| 2012-295 | Marché Licences d'utilisation filtrage Internet pour les écoles |
| 2012-296 | Marché équipement centre technique municipal |
| 2012-297 | Marché maintenance logiciels In Fine |
| 2012-298 | Marché matériels inertes travaux de voirie |
| 2013-001 | Approbation d'un marché de services Envoi en nombre d'agendas DESTINEO ESPRIT LIBRE-AFFRANCHIGO LIBERTE |
| 2013-002 | Approbation d'un marché de fournitures courantes et services et Fournitures de carburant par cartes accréditatives |
| 2013-003 | Approbation d'un marché de Fournitures et Services - Maintenance du logiciel MIKADO |
| 2013-004 | Approbation de l'Avenant N° 1 au marché de services Diagnostic des ERP existants communaux et d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics |
| 2013-005 | Approbation de la modification de la décision N° 2012-293 Location de bouteilles de gaz industriel |
| 2013-006 | Football Club Grimaud- Convention de mise à disposition de la salle de réception des Blaquières - le 5 déc. 2013 |

Sous la présidence de Monsieur Alain BENEDETTO – Maire,

Présents : 24 – Monsieur le Maire, MM & Mmes F. BERLOLOTTO, S. LONG, C. GERBINO, C. RAYBAUD, V. BERTHELOT, J.C. BOURCET, H. DRUTEL, Adjoint :

MM & Mmes J.L. BESSAC, F. CARANTA, E. CERATO, S. DERVELOY, C. DUVAL, M. GIRAUD A. LANZA, M. LAURE, F. MONNI, B. PINCEMIN, F. PLOIX, J.M. TROEGELER, D. TUNG, C. VETAULT, E. VON-FISCHER-BENZON, J.M. ZABERN, – Conseillers Municipaux ;

Pouvoirs: 3 – F. OUVRY à E. VON-FISCHER-BENZON, C. MOUTTE à F. PLOIX, N. MALLARD à S. DERVELOY

Secrétaire de séance : Hélène DRUTEL.

Messieurs Marc GIRAUD, Jean Marie TROEGELER & Jean Marc ZABERN quittent la séance à 14h00 et ne participent pas au vote des suppléants.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Election des délégués représentant la Commune de Grimaud au sein de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Par arrêté n°24/2012 en date du 27 décembre 2012, Monsieur le Préfet du Var a prononcé la création de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez, dont le périmètre et le projet de statuts ont été approuvés par le Conseil Municipal de la Ville de GRIMAUD, par délibération n°2012/26/162 en date du 20 décembre 2012.

Conformément à l'article 6 des statuts précités indiquant la répartition du nombre de délégués, et au tableau de représentation visé à l'article 5 de l'arrêté préfectoral, la Commune de GRIMAUD sera représentée au sein du Conseil Communautaire par quatre (4) délégués titulaires et quatre (4) délégués suppléants qui seront appelés à siéger en cas d'empêchement des élus titulaires.

Il convient par conséquent, de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal, élus parmi ses membres, pour siéger au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez.

Il est précisé que les nouvelles modalités d'élection des conseillers communautaires, prévues par la Loi du 16 décembre 2010 portant Réforme des Collectivités Territoriales (RCT), ne s'appliqueront qu'à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en 2014.

La présente élection est donc soumise aux dispositions de l'article L.5211-7 du CGCT qui prévoient, dans sa rédaction antérieure à la Loi du 16 décembre 2010 précitée, que « les délégués sont élus par les conseils municipaux des Communes intéressées, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

En l'absence de toute formalité prévue par le législateur pour faire acte de candidature à l'élection des délégués d'une Commune à l'organe délibérant d'un EPCI, il appartient au Président de séance, lors de la réunion du Conseil Municipal au cours de laquelle il est procédé à la désignation de ces délégués, de mettre les membres du Conseil Municipal à même de faire connaître leur candidature avant qu'il soit procédé aux opérations de vote (*arrêt du Conseil d'Etat n°347417 du 23 décembre 2011*).

En application de l'alinéa précédent, il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal qui le souhaitent de faire connaître leurs candidatures, en séance, avant de procéder au vote.

Considérant que se présentent à la candidature au **1^{er} siège de délégué titulaire** :
Jean Marc ZABERN et Alain BENEDETTO :

Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	
27	0	27	14	Jean Marc ZABERN	5
				Alain BENEDETTO :	22

Alain BENEDETTO, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu délégué titulaire.

Considérant que se présentent à la candidature au **2^{ème} siège de délégué titulaire** :
Jean Marc ZABERN et Jean Claude BOURCET :

Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	
27	0	27	14	Jean Marc ZABERN	5
				Jean Claude BOURCET	22

Jean Claude BOURCET, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu délégué titulaire.

Considérant que se présentent à la candidature au **3^{ème} siège de délégué titulaire** :
Jean Marc ZABERN et Hélène DRUTEL

Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	
27	2	25	13	Jean Marc ZABERN	3
				Hélène DRUTEL	22

Hélène DRUTEL, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu délégué titulaire.

Considérant que se présentent à la candidature au **4^{ème} siège de délégué titulaire** :
Jean Marc ZABERN et Frédéric CARANTA :

Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	
27	0	27	14	Jean Marc ZABERN	5
				Frédéric CARANTA	22

Frédéric CARANTA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu délégué titulaire.

Considérant que se présente à la candidature au **1^{er} siège de délégué suppléant** :

André LANZA :

Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	
24	2	22	12	André LANZA	22

André LANZA, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu délégué suppléant.

Considérant que se présente à la candidature au **2^{ème} siège de délégué suppléant** : Martine LAURE :

Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	
24	2	22	12	Martine LAURE	22

Martine LAURE, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu délégué suppléant.

Considérant que se présente à la candidature au **3^{ème} siège de délégué suppléant**:

Bernard PINCEMIN :

Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	
24	2	22	12	Bernard PINCEMIN	22

Bernard PINCEMIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu délégué suppléant.

Considérant que se présente à la candidature au **4^{ème} siège de délégué suppléant** :

Claire VETAULT :

Nombre de votants	Bulletins blancs ou nuls	Suffrages exprimés	Majorité absolue	Nombre de voix obtenues	
24	2	22	12	Claire VETAULT	22

Claire VETAULT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été élu délégué suppléant.

Il ressort donc des opérations de vote les résultats suivants:

* Sont élus en tant que délégués titulaires pour siéger au sein de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez :

Alain BENEDETTO
Jean Claude BOURCET
Hélène DRUTEL
Frédéric CARANTA

* Sont élus en tant que délégués suppléants pour siéger au sein de la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez :

André LANZA
Martine LAURE
Bernard PINCEMIN
Claire VETAULT

La séance est levée à 15h00.

Grimaud, le 22 janvier 2013
Le Maire,
Alain BENEDETTO